



# Un partenariat avec le CSSS Bordeaux Cartierville St- Laurent et le Centre jeunesse : Créativité nécessaire et expérimentale

Collette Boulanger, agent de planification programmation recherche,  
DSPAU , CJM

Luce Harnois, travailleuse sociale, CSSS Bordeaux-Cartierville-St  
Laurent

Johanne Primeau, adjointe clinique, CJM

Ghyslain Roy, réviseur CJM

# Contexte social

- Recherche sur les causes du partenariat fragile:
- Hypothèses
  - ✓ Lutte de pouvoir
- Constats
  - ✓ Pour bâtir un partenariat viable
- Expériences novatrices
- Plan d'action du MSSS – Création des CSSS

# Notre histoire de partenariat

- 2006, une rencontre imprévue
- Début d'une collaboration
- Une petite place
- Respect, apprivoisement et confiance
- Un noyau stable et permanent
- Développement d'une réelle collaboration
- Agents multiplicateurs.

# Loi CSSS

- Responsabilité d'une approche populationnelle
- Concertation obligatoire de deux CLSC et de cinq centres d'hébergement
- Implantation de réseaux intégrés et de services intégrés

# Les amendements de la loi 125

- Responsabilité parentale
- Implication de la communauté

# Philosophie et ses valeurs

- Le client au coeur de la discussion
- Une perspective commune
- Le goût d'avoir une meilleure qualité de services et un pouvoir d'influence
- La réunification de nos déséquilibres
- Le partage de nos savoirs et de nos savoir-faire
- Pas de hiérarchisation de nos connaissances
- Transparence face à la famille

# Mécanismes de collaboration

- Séminaires: calendrier formel
- Consultation avec le Dr Rousseau et les intervenants impliqués au dossier
- Entrevues familiales avec le Dr Rousseau et les intervenants impliqués au dossier
- Entrevues familiales: CLSC et Centre Jeunesse
- Concertation informelle

# Avantages

- Lecture commune de la famille: parcours migratoire, traumas, valeurs, croyances, religions
- La curiosité de comprendre l'autre qui vient d'arriver
- Le lien de confiance entre les institutions
- Formation continue et transfert de connaissances
- Permet de mieux se définir: DPJ/ CSSS et une plus grande fluidité
- Permet une meilleure collaboration, une vision commune et un meilleur arrimage



# Avantages ( suite)

- Une compréhension commune du langage clinique propre à chaque établissement
- Réseautage: s'illustre par le biais des employés du CSSS qui travaillent: école, garderie, soins de santé
- Permet un meilleur filet de sécurité pendant et après l'intervention du DPJ. Il y a moins d'interruptions de services

# Irritants

- Logistique: organisation
- Horaire de chacun
- Critères des séminaires et des consultations
- Repose sur des personnes
- Diffusion de l'information
- Maintenir la participation et la mobilisation des intervenants
- Tenir compte des nouveaux intervenants

# Pérennité

- S'assurer de la collaboration et de la participation des intervenants des différents services à l'intérieur du Centre Jeunesse et du CSSS afin de garder vivants les nombreux avantages de cette collaboration
- Il y a une tradition à installer, un cadre, des agents multiplicateurs, afin de s'assurer de la poursuite et de la permanence de cette collaboration
- Le défi: jusqu'où pourra aller le partenariat: ateliers conjoints entre les deux organismes, programmation commune, accès, etc.

# Conclusion

- Véritable collaboration
  - Intégration des pratiques professionnelles
  - Établissement d'une appartenance
  - Changement de valeurs et d'attitudes